

ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE DÉDIÉE

Médecin pédopsychiatre
Psychologue
Neuropsychologue
Infirmier(e)s formé(s) en psychiatrie
de l'enfant et de l'adolescent
Educateur spécialisé
Orthophoniste
Psychomotricien
Assistant social
Cadre de santé
Secrétaire

MODALITÉ D'ACCÈS

Les demandes de consultations se font de préférence par téléphone par les parents ou les représentants légaux :

- La secrétaire recueille les éléments administratifs et vous indique les documents que vous devez apporter lors de votre venue,
- Ensuite un soignant recueillera le motif de votre demande de consultation et un rendez-vous vous sera donné après une évaluation clinique de la demande,
- Devant le nombre important de demandes, il vous est demandé d'honorer le rendez-vous proposé ; **en cas d'empêchement merci de l'annuler auprès du secrétariat au moins 48 heures à l'avance** afin qu'une autre famille puisse en bénéficier.

HORAIRE D'ACCUEIL DU PUBLIC :

Du lundi au vendredi [hors jours fériés]
De 9 heures à 17 heures
Après 17 heures : sur rendez-vous

ACCUEIL SECRÉTARIAT :

Du lundi au vendredi
De : 9h à 17h
Téléphone : 02.38.54.23.53

ADRESSE :

Adresse du CMP : 64 rue du faubourg de Bourgogne
45000 Orléans

Georges Daumézon
Établissement Public de Santé Mentale du Loiret
1 Route de Chanteau - BP 62016
45402 Fleury-les-Aubrais Cedex
www.epsm-loiret.fr

CMP ORLÉANS BOURGOGNE

Centre Médico
Psychologique pour
Enfants et Adolescents



PÔLE DE PSYCHIATRIE DE L'ENFANT ET DE
L'ADOLESCENT

PRÉSENTATION

Le CMP est un lieu de **Consultations pédo-psychiatriques et psychologiques** et un **lieu de Soins en Ambulatoire** en faveur des Enfants et des Adolescents de **0 à 16 ans** et de leurs Familles.

Le CMP répond aux besoins de la population de par sa proximité et son accessibilité sur un secteur géographique déterminé.

MISSIONS

- **Accueillir et identifier** les difficultés de l'enfant ou de l'adolescent en lien avec son développement et son environnement familial, scolaire et social
- **Organiser des actions de prévention, de dépistage, de diagnostic et des soins** en fonction de l'âge de l'Enfant ou de l'Adolescent, de sa problématique du degré de sa souffrance, de la sévérité des manifestations et leur retentissement sur sa réussite scolaire, sa socialisation, son épanouissement...
- **Proposer** sur indication du médecin pédopsychiatre des **prises en charge personnalisées** et **adaptées** à chaque situation.

QUAND S'ADRESSER AU CMP ?

- Si vous avez des doutes sur le bon développement de votre enfant au niveau de l'apparition du langage, de sa motricité ... ou une régression dans ses acquis
- Si vous constatez chez votre enfant des difficultés d'alimentation, de sommeil, des états d'agitation, de l'opposition... voire de la violence intrafamiliale ou scolaire.
- Si vous estimez que votre enfant s'isole, ne cherche pas la compagnie des autres enfants ou des adultes, s'il s'enferme dans des comportements répétitifs qui peuvent vous paraître étranges...
- Si votre enfant a des difficultés dans sa scolarité, des difficultés d'adaptation dans le milieu scolaire, s'il montre des signes de stress, s'il est anxieux...ou s'il ne veut pas/plus aller à l'école...
- Si vous trouvez que votre adolescent est triste ou il vous exprime des idées noires, voire suicidaires
- Si votre adolescent change significativement son comportement alimentaire avec perte ou prise importante de poids
- Si vous trouvez que votre adolescent se désintéresse brusquement (ou progressivement) de sa scolarité, avec ou sans fléchissement dans les apprentissages, s'il s'enferme dans des activités solitaires (écrans...) et s'éloigne de ses amis, s'il fait usage des toxiques avec des attitudes de mise en danger...

Toute situation qui provoque un bouleversement au sein d'une famille, deuil, séparation, conflits intrafamiliaux... peut être à l'origine d'une consultation au CMP.

SOINS PROPOSÉS

Les indications de chaque prise en charge et le **projet thérapeutique personnalisé** sont discutés en équipe pluridisciplinaire et validés par le pédopsychiatre. Ils peuvent être :

Les soins proposés sont :

- Des consultations
- Des entretiens à visée psychothérapeutiques et entretiens de soutien
- Des psychothérapies individuelles
- Des entretiens familiaux, avec la fratrie
- Travail en groupe ou individuel
Des rééducations orthophoniques
- Des rééducations de psychomotricité
- Projet de soins individualisé

Certaines situations nécessitent une prise en charge en CMP associée à une hospitalisation partielle en **hôpital de jour** en préservant le plus possible la scolarité,

Les projets élaborés et mis en place avec l'accord des parents qui s'engagent à soutenir ce travail en faveur de leur enfant ou adolescent.

Les soins proposés par le CMP sont pris en charge à 100% par la Sécurité Sociale.